

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 10 Septembre 2012 à 20 H 30

Convocation : 03/09/2012

Affichage : 18/09/2012

Etaient présents : Mesdames Rosaline COULON, Josette PAILLARD, Danielle BOURGEOIS, Samira OUDET et Messieurs, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Olivier LONGIN et Florian DARCO.

Procuration : M. Stephen MARTIN à M. Olivier LONGIN

Excusée : Catherine JEANDENANS

Secrétaire de séance : Mme Samira OUDET

M. le Maire donne lecture du compte rendu du procès-verbal du 9 juillet 2012.
Ce procès verbal est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est abordé.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde
 - Modifications budgétaires
 - Ventes de terrains - Prémption
- Consultation projet schéma régional éolien (SRE)
 - Carrières agents
 - Consommation produits entretiens école
 - Liquidation entreprise PSP
- Foyer logement – Participation des communes

BATIMENT

- Démolition hangar école : choix de l'entreprise
- Peinture extérieure Salle polyvalente – Choix de l'entreprise

JEUNESSE ET SPORT

- Cartes jeunes
- **ENVIRONNEMENT**
 - Décorations de Noël
- Mobilier Urbain – Panneaux publicitaires

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Présentation du Plan communal de sauvegarde (PCS)

M. Petit, chef du service interministériel de la défense et de la protection civile de la Préfecture du jura présente les enjeux et objectifs d'un PCS.

Ce plan découle de la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 qui rend chaque citoyen acteur de la sécurité civile. Le PCS s'inscrit alors dans le schéma général de la sécurité civile. Il est obligatoire pour les communes qui ont un délai de 2 ans pour le mettre en place à compter de la date d'approbation par le Préfet d'un

Plan de Prévention des Risques, ce qui est le cas pour Dampierre avec le PPR Inondations.

C'est un outil opérationnel d'aide à la gestion de crise face aux risques majeurs eux-mêmes identifiés dans le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Le PCS doit ensuite contenir le recensement des moyens de la commune, l'organisation en cas de crise, des fiches de procédures, définir la cellule de crise, les contacts utiles, etc.. Le PCS doit être actualisé et testé régulièrement. C'est un document qui doit être validé par le Conseil municipal et consultable en mairie par le public.

Après débat, il est proposé de réunir quelques membres du conseil municipal pour finaliser le PCS de la commune dans les meilleurs délais (avant fin 2012).

Modification budgétaire

M. le maire expose les différents mouvements budgétaires proposés entre autres par la perception ainsi que ceux nécessaires pour équilibrer certaines lignes budgétaires (droit au bail, fournitures ateliers, petits matériels, etc..). Cette DM s'effectue à crédits constants.

Par ailleurs il propose de reporter une partie des crédits de la traversée des Minerais pour réaliser les travaux de la salle polyvalente dès cette année (peinture extérieure) ainsi que ceux de rénovation de la perception (crépît extérieur).

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la décision modificative proposée.

Ventes de terrains - Prémption

Les membres du conseil municipal décident de ne pas préempter le terrain cadastré ZD 170, rue du tissage malgré sa proximité avec le plateau sportif car le prix proposé reste nettement supérieure à l'estimation des domaines. M. le Maire précise qu'un permis de construire a été déposé sur cette parcelle et qu'il y aura lieu sans doute de profiter des travaux pour améliorer et élargir la route à ce niveau.

M. le maire informe les membres du conseil municipal que le terrain en bas des Minerais cadastré ZH 1,2,3 de 4600 m2 est en vente pour 30 000 euros. Le conseil municipal décide de demander une estimation des domaines afin de faire une proposition éventuelle compte tenu des enjeux liés à ce terrain.

Consultation sur le schéma régionale éolien (SRE)

Le SRE est un document cadre élaboré par la préfecture et la région qui fixe les grandes orientations dans ce domaine et les parties du territoire favorables au développement de parcs éoliens dans la région. Il découle du schéma régional climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) consultable sur le site de la région.

Les membres du conseil prennent acte de ce schéma et notent qu'il fixe notamment une distance minimale de 5 km par rapport aux zones sensibles en termes d'espèces protégées. A noter que cette distance est pénalisante voire rédhibitoire pour le projet de ZDE porté par la communauté de communes de Jura Nord sur le canton de Gendrey (prévu à 3 km d'une zone sensible).

Carrières agents

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Vuillemin au grade de secrétaire de mairie (catégorie A) à compter du 1er janvier 2013. Cette nomination se justifie au regard de l'ensemble de la carrière de Mme Vuillemin au service de la commune de Dampierre et de son prochain départ en retraite en 2013.

Consommation produits entretiens école

M. Ferrand a effectué un bilan de la consommation en produits d'entretien pour la salle polyvalente et l'école pour les 5 dernières années.

Il y a une augmentation très significative des dépenses (1500 euros en 2009 à 3500 euros en 2011) avec certains fournisseurs.

Il est proposé de rencontrer les agents pour examiner la cause de cette augmentation et éventuellement lancer des consultations pour trouver d'autres fournisseurs et pistes d'économie.

Liquidation entreprise PSP à Châteauneuf

M. le Maire rappelle la procédure de redressement puis de liquidation judiciaire dont a été victime l'entreprise PSP située à Châteauneuf en août dernier et qui va entraîner le licenciement de 35 salariés.

La commune déplore le manque de lisibilité dans cette affaire de la part des responsables de l'entreprise.

M. le Maire précise qu'il a sollicité une entrevue avec M. le Sous-préfet qui aura lieu le jeudi 13 septembre afin d'avoir des éclaircissements et savoir quelles actions peuvent être mises en place éventuellement par la commune.

Foyer logement – Participation de la commune

La commune est de nouveau sollicitée pour participer à hauteur de 3 euros/hab au titre de l'année 2012 par le foyer logement de Dampierre.

Après débat, les membres du conseil refusent par « principe » de s'acquitter de cette participation tant que les démarches demandées pour lancer une étude sur le devenir du foyer ne seront pas au minimum lancées, considèrent que la subvention d'équilibre doit se calculer au regard du compte administratif fin 2012, souhaitent que ces études soient réalisées par un cabinet privé, puisque la solution IRTS semble longue et inefficace.

Les membres du conseil demande au maire de réunir à nouveau l'ensemble des maires et délégués de ce SIVU pour avancer sur la problématique.

BATIMENT

Démolition Hangar de l'école

Suite à la consultation lancée auprès de 4 entreprises par la commune les membres du conseil décident à l'unanimité de retenir l'entreprise CADOUX pour un montant de 6 190 € HT (y/c nivellement des déblais dans chemins forestiers et suppression des dallages béton).

Les travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Peinture extérieure salle polyvalente – Choix de l'entreprise

Suite à la consultation réalisée auprès de 4 entreprises, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Ballada pour un montant de 16 805.01 HT, cette offre étant la meilleure en termes financier, technique et de délais. Les travaux seront programmés en octobre.

JEUNESSE ET SPORT

Cartes jeunes

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler sa participation à hauteur de 50% pour l'achat des Cartes Jeunes de Dampierre année 2012/2013.

La distribution est programmée le vendredi 28 septembre 2012 en partenariat avec l'association Evolution Jeunesse.

ENVIRONNEMENT

Décorations de Noël

Après débat les membres du conseil municipal décident de ne pas engager de dépenses supplémentaires cette année pour les décorations de Noël. La place du village et la mairie seront décorées « a minima » par un sapin et avec les décorations disponibles. Reconduction identique à 2011 pour les hameaux également a minima. Une réflexion sera par ailleurs engagée pour réaliser à l'avenir des décorations « non lumineuses » comme cela se fait dans d'autres communes.

Mobilier urbain – Panneaux publicitaires

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat avec le publicitaire CDP (durée 9 ans) et choisit l'un des deux modèles proposés ; panneaux urbains de forme arrondie plus esthétique. Deux panneaux seront utilisés pour de l'affichage publicitaire et 2 pour l'affichage réglementaire communal et plan de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

1. Suite aux nouvelles dégradations constatées sur plusieurs potelets, les membres du conseil décident de ne conserver que ceux ayant un intérêt pour la sécurité (proximité des passages piétons notamment). Un point sera fait avec le Maire et les agents pour définir les potelets à conserver. Un courrier sera également envoyé au Préfet pour l'alerter sur les dégradations subies en traversée de Dampierre par les convois exceptionnels.
2. Faute d'explication supplémentaire, le Conseil municipal entérine sa décision d'appliquer le règlement et d'encaisser le chèque versé à la réservation de la salle polyvalente malgré la non utilisation de la salle par l'association en août.

3. M. le Maire fait part au conseil de la réunion improvisée qu'il a eu avec les habitants de la rue du Rond du Pré, exaspérés par le non-respect de l'interdiction de passage par certains véhicules du lotissement de la Loutre. M. le maire déplore l'attitude de certains habitants qui risquent de remettre en cause l'ouverture de ce passage pendant la période hivernale. Un rappel par boîchage sera donc réalisé à La Loutre et un courrier adressé aux contrevenants identifiés. Un point sera à nouveau fait avec les habitants d'ici 2 mois. La mise en place d'une barrière reste une solution envisageable mais ne résout pas le problème totalement. Une fois de plus il est dommage d'engager des frais pour la commune alors que du civisme suffirait.
4. Les membres du conseil valident le devis de l'entreprise FCS pour la fourniture de divers panneaux de signalisation (fixe et temporaire) pour un montant de 1 500 €
5. M. le maire informe qu'il participera à la réunion organisée le 17 septembre à Dole par les deux sénateurs du Jura sur les Etats Généraux de la Démocratie Territoriale, réflexion lancée par le Président du sénat en 2011.
6. Les membres du conseil décident de ne pas participer à l'organisation du prochain Tour du Jura cycliste compte tenu du coût élevé demandé pour être ville étape.
7. M. le Maire fait part du courrier reçu de Président de l'amicale des pompiers du CIS de Chaux dont dépend la commune pour assurer sur Dampierre la distribution des calendriers, jusqu'à présent effectuée par le centre d'Orchamps.
8. Mme Coulon rappelle les actions qui auront lieu sur la commune durant la semaine bleue, notamment celle organisée par la communauté de communes.
9. Elle alerte le conseil sur l'article parue dans la presse annonçant la suppression de 10% des pharmacies du Jura à l'horizon 2017 sachant que celle de Dampierre serait menacée alors qu'elle apporte un service précieux pour les personnes âgées notamment.
10. Mme Coulon informe les membres de conseil que certaines subventions n'ont pas encore été versées à certaines associations. M. le maire fera le point avec le secrétariat mais rappelle que les associations qui n'ont fait aucune demande n'ont pas reçue de subvention et qu'il n'y a plus de systématisme d'une année à l'autre.
11. Suite à une réunion avec l'ONF, M. Gounand propose au conseil les parcelles qui feront l'objet d'une mise en vente en décembre 2012 à savoir : Parcelles 6 et 10-19 (82 et 83 m²) ainsi que celles prévues pour l'affouage : parcelles 12 et 6 si elle est vendue. Les membres du conseil valident les propositions de l'ONF, conforme au plan de gestion et désignent MM. Ferrand, Longin et Darcq comme garants. Par ailleurs un bilan complet de la gestion de la forêt depuis son acquisition en 2001 sera présenté au conseil et à la commission environnement sur les 10 dernières années écoulées.
12. M. Gounand précise qu'il a reçu les devis de l'entreprise Art paysager, pour la réalisation de divers travaux sur la commune. Compte tenu de l'enjeu financier d'autres devis doivent être établis.

13. Mme Paillard indique qu'elle dispose d'un seul devis pour la rénovation de la façade de la perception. Dans le cadre des ajustements budgétaires les membres du conseil décident de réaliser les travaux dès 2012, mais souhaitent disposer de deux autres devis.
14. M. Darcq demande quelles suites seront données à la réunion publique des Minerais concernant l'aménagement de la traversée. M. le maire précise que suite à cette réunion le projet reste validé dans les grandes lignes et qu'il appartient désormais à la commission de préciser certains points particuliers en lien avec le bureau d'étude afin de le finaliser.
15. M. Darcq s'interroge sur les travaux de finition de la source. M. le maire précise qu'il est toujours en attente des prescriptions techniques de la Fédération de Pêche pour terminer les travaux.
16. M. Longin signale le problème récurrent de stationnement devant l'école certains parents d'élèves ne respectant pas l'interdiction. M. le maire indique qu'il a sollicité la gendarmerie pour intervenir et verbaliser les contrevenants
17. M. Longin indique que le problème de transport scolaire (enfants debout) n'est toujours pas réglé après une semaine de rentrée. M. le Maire alertera à nouveau le Conseil général pour solutionner de problème.
18. M. Ferrand indique qu'un test expérimental de coupure de l'éclairage public de 23h à 5h sera prochainement réalisé dans un quartier de Dampierre après concertation avec les riverains (boîtage). Ce test permettra de quantifier l'économie réelle d'énergie pour en faire un retour aux habitants.
19. M. le Maire fait un retour sur les problèmes de sécurité et de vols rencontrés dernièrement sur la ZI de Dampierre. Il indique les différentes solutions envisagées lors d'une réunion organisée avec les entreprises (renforcement de l'éclairage, fermeture du chemin d'AF). M. le Maire abordera le sujet avec les membres du bureau de l'AF pour les actions les concernant.
20. M. le Maire indique que l'enquête publique relative à la révision du POS en PLU aura lieu du 1^{er} au 31 octobre 2012. Il invite chaque citoyen à s'exprimer dans le cadre de cette enquête auprès du commissaire enquêteur qui tiendra 4 permanences en mairie.
21. La prochaine réunion aura lieu le lundi 8 octobre 2012 à 20h30.

La séance est levée à 00h55

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LIARD Philippe	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	Procuration
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	Excusée

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro